

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 4 JUILLET

## MESSAGE

DU

### Président de la République

Messieurs les sénateurs,  
Messieurs les députés,

Appelé par l'Assemblée nationale à la première magistrature du pays, je ne suis pas l'homme d'un parti: j'appartiens à la France et à la République.

Un crime odieux que la conscience nationale flétrit, a enlevé à la patrie le citoyen intègre qui fut pendant sept années le gardien vigilant de nos institutions.

Puisse le souvenir de ce héros du devoir m'inspirer et me conduire!

Le poids des responsabilités est trop lourd pour que j'ose parler de ma reconnaissance.

J'aime trop ardemment mon pays pour être heureux le jour où je deviens son chef.

Qu'il me soit donné de trouver dans ma raison et dans mon cœur la force nécessaire pour servir dignement la France!

L'acte de l'Assemblée nationale, assurant en quelques heures la transmission régulière du pouvoir, a été aux yeux du monde une consécration nouvelle des institutions républicaines.

Paris, que le gouvernement de la République remercie, a fait avant-hier une admirable démonstration de gratitude et de respect.

Un pays qui, au milieu de si cruelles épreuves, se montre capable de tant de discipline morale et de tant de virilité politique, saura unir ces deux forces sociales sans lesquelles les peuples périssent: la liberté et un gouvernement.

Résolu à développer les mœurs nécessaires à une démocratie républicaine, c'est en d'autres mains que j'ai le ferme dessein de remettre dans sept ans les destinées de la France.

Aussi longtemps qu'elles me seront confiées, respectueux de la volonté nationale et pénétré du sentiment de ma responsabilité, j'aurai le devoir de ne laisser ni méconnaître ni prescrire les droits que la Constitution me confère.

Sûre d'elle-même, confiante en son armée et en sa marine, la France vient de recevoir des gouvernements et des peuples d'unanimes et touchants témoignages de sympathie.

La France peut, la tête haute, affirmer son amour de la paix; digne d'elle-même, elle demeurera le grand

foyer de lumière intellectuelle, de tolérance et de progrès.

Le Sénat et la Chambre des députés sauront répondre aux vœux du pays en se consacrant à l'examen de toutes les mesures qui peuvent servir au bon renom de la France, développer son agriculture, son industrie, son commerce, fortifier encore le crédit public.

Le Parlement saura prouver que la République, loin d'être la rivalité stérile des ambitions individuelles, est la recherche permanente du mieux matériel et moral; elle est l'expansion nationale des pensées fécondes et des nobles passions; elle est, par essence, le gouvernement qui s'érige des souffrances imméritées, et dont l'honneur est de ne jamais décevoir ceux auxquels elle doit autre chose que des espérances.

C'est à servir ces idées que le gouvernement vous convie. Le cœur de la France les a inspirées à ses représentants. Pour en préparer le triomphe, unissons nos efforts.

Le passé donne des enseignements, mais c'est vers l'avenir que la France tourne ses regards: comprendre son temps, c'est croire au progrès et le vouloir, c'est assurer l'ordre public et la paix sociale.

## LA CHAMBRE

Séance du 3 juillet

Après la lecture du message de M. Casimir-Perier, M. de Mahy, présidant la séance, donnait lecture d'une demi-douzaine d'adresses de condoléances émanant des Chambres étrangères, lorsque M. Vaillant parut à la tribune avec une proposition tendant à la nomination d'une commission de 33 membres chargés de répondre au message.

Grand tapage, les opportunistes protestent; les radicaux et les socialistes poussent des hurlements; le cri « La question préalable » répond aux vociférations de l'extrême gauche. Au milieu du tumulte, M. Dupuy couvre le Président de la République en se déclarant seul responsable devant la Chambre.

Mettant les pieds dans le plat, M. Millerand s'attache à justifier la proposition de M. Vaillant provoquée, dit-il, par le caractère de restauration monarchique donné à l'élection de M. Casimir-Perier. Il dénonce « la politique personnelle de l'Élysée ».

En fin de compte, la question préalable est prononcée par 450 voix contre 77.

La Chambre se proroge ensuite à jeudi pour élire son président et mettre à son ordre du jour la discussion des quatre contributions directes dont le rapport sera déposé ce même jour.

### Madame Carnot refuse la pension nationale

Au lendemain de la mort de M. Carnot, on a agité la question d'une pension nationale à

attribuer à la veuve du Président de la République. Cette question a été soulevée dans le conseil de Cabinet tenu le lundi 23 juin sous la présidence de M. Charles Dupuy.

Informée des intentions du gouvernement par le président du Conseil, M<sup>me</sup> Carnot a fait connaître que, tout en se montrant extrêmement touchée de la pensée qui avait guidé les ministres, elle se voyait dans l'obligation de décliner l'avantage dont on voulait la faire bénéficier.

Nous ne pouvons qu'approuver la noble M<sup>me</sup> Carnot.

### Les fleurs du Souvenir

Hier matin, au Panthéon, à l'ombre des échafaudages encore vêtus de deuil, on a distribué les fleurs du souvenir.

Une foule pieuse est venue chercher derrière les grilles, où sont entassés les bouquets et les couronnes, une petite relique des funérailles de Carnot. Et le spectacle était touchant de ces femmes du peuple mêlées aux grandes dames, de ces hommes en blouse ou en vestons, tendant la main pour recevoir une fleur ou quelques roses flétries par le grand soleil.

Le lendemain des obsèques de Victor Hugo, il y avait eu aussi des avalanches de fleurs: on avait laissé, le long des murs, se faner les gerbes et se décolorer les rubans; l'administration avait fait défense de toucher à ces hommages venus des quatre coins de la France.

Cette fois, pour la foule avide de souvenirs, l'administration s'est montrée plus généreuse: elle n'a pas défendu de toucher à ces couronnes et à ces gerbes. Puisque sur la tombe de Carnot, rien ne sera déposé de tous ces bouquets déjà desséchés, pourquoi ne pas laisser des mains pieuses en détacher des morceaux?

Et voilà pourquoi il y avait hier matin autour du Panthéon des femmes du peuple et de grandes dames emportant dans leurs mains les fleurs du souvenir.

## INFORMATIONS

### Les audiences de M. le Président de la République

M. Casimir-Perier a ainsi fixé ses jours d'audience: lundi, mercredi et vendredi, de neuf heures et demie à onze heures.

Jusqu'au moment de son installation à l'Élysée, le Président de la République recevra au ministère des affaires étrangères.

### M. Dupuy réclame un vote de confiance

M. Dupuy compte, dit-on, provoquer un vote de confiance avant la séparation des Chambres. Il veut faire sanctionner sa nomination et se donner plus de crédit sur le pays par un ordre du jour favorable de la Chambre des députés. Il est probable que les premières discussions financières seront le prétexte dont le président du Conseil se servira pour obtenir cette satisfaction.

On le dit toujours mécontent d'avoir failli être évincé par M. Burdeau, si la santé de celui-ci lui avait permis de prendre le pouvoir que lui offrait M. Casimir-Perier.

### La liberté des chambres de commerce

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Mesureur relative à la liberté de réunion et de correspondance des chambres de commerce a conclu à l'adoption de cette proposition, dont voici le texte:

« Art. 1<sup>er</sup>. Les chambres de commerce peuvent tenir des assemblées collectives pour s'entendre sur les intérêts qu'elles représentent et émettre des avis communs, sous la seule condition de se renfermer dans le cercle de leurs attributions.

» Art. 2. Les chambres de commerce peuvent correspondre directement entre elles, avec les chambres consultatives et les administrations publiques de leurs circonscriptions pour toutes questions relatives aux intérêts commerciaux et industriels du pays. »

### Au Panthéon

On sait qu'immédiatement après le défilé des troupes au Panthéon, le cercueil fut adroitement tiré du catafalque et conduit par la famille, en présence de quatre polytechniciens et de quatre Saint-Cyriens, sabre au clair, au caveau qui lui est momentanément destiné.

Ce n'est que dans quelques jours qu'il sera placé dans son lieu de repos définitif. Cette opération se fera dans le plus grand secret, en présence seulement de la famille et de la maison militaire.

Par exception, l'archevêque de Paris a autorisé qu'un prêtre y assistât et dit les dernières prières pour le repos de l'intègre défunt. Mais le Panthéon ayant été complètement laïcisé, le prêtre y entrera en costume ordinaire. Ce n'est que dans le caveau qu'il revêtira son surplis.

### Caserio en Cour d'assises

Caserio va, paraît-il, être traduit devant la Cour d'assises du Rhône à la prochaine session qui s'ouvrira à Lyon le lundi 23 courant. C'est M. Breuillac, conseiller à la Cour d'appel, qui serait désigné pour présider la session, et qui, par conséquent, dirigerait les débats de cette affaire exceptionnelle. M. Fochier, procureur général, occuperait le siège du ministère public.

D'après un bruit qui court avec persistance au palais, Caserio serait défendu par M<sup>e</sup> de Villeneuve, membre du conseil de l'Ordre.

### Funérailles de souverains

Les funérailles de M. Carnot ont été celles d'un souverain.

Or, il n'y a pas eu de funérailles de souverain en France depuis celles de Louis XV en 1774 et de Louis XVIII, en 1825. Louis XVI, Robespierre, etc., sont morts guillotins (nous ne parlons pas de Louis XVII). Napoléon, Charles X, Louis-Philippe, Napoléon III sont morts en exil; Thiers, Grévy, Mac-Mahon, sont morts après avoir quitté le pouvoir. Cette période si longue n'est pas la plus longue de notre histoire. Il n'y eut pas, en effet, de funérailles souveraines de 1643 à 1745, puisque Louis XIV a régné pendant ces 72 années.

### Arrestations en province

VACENCE. — L'avant-dernière nuit, quatre individus criaient, dans la rue Emile Augier: « Casimir-Perier y passera aussi. A bas l'armée! » Un artiller leur imposant silence, l'un

des énergumènes tira sur lui un coup de revolver qui n'atteignit point le soldat. Les quatre individus ont été arrêtés.

**LIBOURNE.** — La police a arrêté un anarchiste nommé Eugène Fontayne, peintre en bâtiments, qui, se trouvant dans la rue Thiers, a fait l'apologie de l'assassinat de Carnot, disant que « Caserio avait bien fait de venger Ravachol, Vaillant et Henry ». Fontayne, interrogé par le procureur de la République, a été enfermé à la maison d'arrêt.

**AGEN.** — Deux Italiens suspects, Silva Della et Joseph Remmuci, tous deux mouleurs sur plâtre, qui, se trouvant de passage à Eyreuville (Dordogne), avaient tenu dans une auberge des propos injurieux contre la nation française et fait l'apologie du crime de Caserio, n'ont échappé que par la fuite à l'indignation de la population. Le parquet de Bergerac a télégraphié dans toutes les directions et les deux individus ainsi signalés viennent d'être arrêtés à Agen.

**PÉRIGUEUX.** — A Montignac, un nommé Casimir Fréhaud, ouvrier maçon, à la suite de violents propos tenus dans un café, a dû prendre la fuite.

On le recherche activement.

**SARLAT.** — Le parquet a fait incarcérer un certain Bouysson, adjudant retraité, décoré de la médaille militaire, qui s'est écrié publiquement : « On a tué Carnot ? On a bien fait ! »

**DIJON.** — Les brigades de gendarmerie de la Côte-d'Or font d'actives recherches pour découvrir un anarchiste qui, de passage à Charrey-sur-Saône dimanche 24 juin, tint les propos suivants dans un café : « Vous êtes tous les mêmes. C'est comme M. Carnot; on lui fera son affaire ce soir, il n'y coupera pas. » Cet individu paraît âgé de vingt-cinq à trente ans.

**MONTBRISON.** — La cour d'assises a condamné, pour fait qualifié de crime, à trois mois de prison, le sieur Siegler, âgé de cinquante-six ans, camelot, d'origine alsacienne, qui avait dit en public à Bron, le lendemain de la mort du Président Carnot : « Il est mort, tant mieux ! ce n'est pas trop tôt. »

#### Conflit administratif à Marseille

Un conflit a éclaté entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil général de Marseille.

Ce dernier ayant refusé de voter une somme de 900 fr. pour permettre à trois délégués d'aller à Paris, aux obsèques de M. Carnot, cette assemblée a décidé, paraît-il, de se mettre en grève.

A l'avenir, les membres ne répondraient plus aux convocations officielles.

Ajoutons que le Conseil municipal a alloué les fonds pour l'envoi d'un délégué du Conseil d'arrondissement.

Complétons ces incidents par un détail piquant.

Le maire a, paraît-il, tellement confiance dans ses collaborateurs au point de vue de leurs frais de voyage, qu'il a décidé de régler lui-même les dépenses de la légation à Paris; certains édiles se sont fâchés et sont partis directement pour la capitale, où ils ont attendu leurs collègues.

#### La mise en liberté de MM. Degouy et Daguey

On mande de Glatz que les officiers français se sont rendus à la gare en voiture découverte.

La foule les a acclamés et leur a jeté des bouquets de fleurs.

#### Manifestation anarchiste en Angleterre

Avant-hier, sur l'esplanade de la Tour de Londres, un propagandiste par le fait a invité la foule qui l'entourait à se venger sur la police de l'arrestation du camarade Cantwill. Ses regrets de ce que le prince de Galles fût revenu sain et sauf, samedi, de la cérémonie de l'inauguration du nouveau pont de la Cité. Au moment où il disait avec humilité : « J'ai été aussi navré que vous et je vous assure que ce n'est pas ma faute, » un constable, suivi de nombreux agents, a fait évacuer la place. Mais

l'orateur, principal coupable, n'a pu être arrêté.

#### Tentative d'assassinat en Espagne

Le marquis de Cubas, un des principaux chefs du pèlerinage ouvrier espagnol à Rome et ancien alcade de Madrid, a été assailli, avant-hier, par un ouvrier armé d'un poignard pendant qu'il visitait les chantiers de la cathédrale de Madrid en construction. Un ouvrier qui s'est interposé a été grièvement blessé.

Le marquis de Cubas n'a pas reçu de blessure. L'assassin a été arrêté. C'est un Cubain, nommé Ricardo Perez; on ne le croit pas affilié aux anarchistes.

#### Conflit entre Druses et Arméniens en Syrie

Le récent conflit entre Druses et Arméniens, en Syrie, semble avoir été plus grave qu'on ne l'avait dit : il y a eu plus de 400 tués ou blessés; 12 femmes ont été massacrées. Le gouverneur a été rappelé à cause de ces désordres.

## Le concert des peuples

Il est, dans le discours que M. Charles Dupuy a prononcé au Panthéon, une phrase que peut-être on n'aura pas remarquée, à première lecture, et qu'il faut remettre sous les yeux du public. Parlant de Carnot, dès le début de sa harangue, le président du conseil s'est écrié :

« ... C'est pour la France et pour la République qu'il est mort; c'est bien le chef d'Etat que l'assassin a frappé, exerçant contre le défenseur des lois et le gardien de la Constitution, la vindicte sauvage d'une secte que toutes les patries rejettent et que le concert des peuples saura réduire à l'impuissance. »

C'est ce dernier membre de phrase qui appelle quelques réflexions. Tout le monde sait, en effet, que depuis assez longtemps déjà certaines puissances étrangères, notamment la Russie et l'Allemagne, avaient projeté d'arriver un jour à grouper toutes les cours européennes et même, quelle que fût leur nuance politique respective, tous les gouvernements, pour prendre en commun des mesures de préservation contre ces révolutionnaires particulièrement sauvages qui s'appelaient ici des nihilistes et là des anarchistes; qui tantôt opéraient par la bombe et tantôt par le poignard; qui jouaient de la dynamite pour affirmer leurs idées ou qui clouaient leur haine et leur mépris au cœur du premier bourgeois venu, les uns avec la lame d'un couteau, les autres avec un coup de tranchet.

Jamais ce projet n'avait pris corps. On s'était dit, sans doute, à Saint-Petersbourg et à Berlin, que trois puissances au moins refuseraient d'entrer en pourparlers sur un tel sujet : l'Angleterre, la France et la Suisse.

L'Angleterre, lieu d'asile séculaire de tous les réfugiés politiques venus des autres pays, a des traditions qui sont au moins aussi fortes que ses lois, et très habilement d'ailleurs, elle se servait, pour écarter jusqu'à la proposition vague d'un concert des puissances, de la répugnance certaine que des nations démocratiques comme la France éprouveraient à prendre des mesures contre « la liberté ».

En France même, il faut bien le dire, on hésitait à accepter l'idée que notre République pût se mettre d'accord avec des monarchies absolues ou avec des empires militaires, pour sévir contre des agents politiques trop facilement confondus quelquefois avec des malfaiteurs.

En Suisse, enfin, les mêmes oppositions étaient à craindre.

Bref, on ne fit rien.

Mais voici que les attentats se multiplient sous toutes les formes, atteignant toutes les classes, frappant les plus modestes et les plus illustres citoyens, faisant sauter les maisons et abattant les présidents, ensanglantant les théâtres de Barcelone et massacrant les agents de la rue des Bons-Enfants, ravageant les pai-

sibles demeures de Liège et tuant les consommateurs du café Terminus, visant les fidèles de la Madeleine et poignant hier, enfin, un journaliste de Livourne...

Comment conserver la même indifférence sereine, comment se refuser encore à toute délibération, à toute action concertée, en présence d'une telle accumulation de périls et d'un tel concours de menaces.

La liberté ? le droit d'asile ? les prérogatives supérieures de la pensée ? l'honneur des gouvernements représentatifs ? — En quoi tout cela est-il intéressé à ce que la France, la Suisse et l'Angleterre se refusent à prendre des dispositions avec les autres puissances pour mettre un terme à cette série de forfaits ?

Pourquoi la civilisation, pourquoi l'humanité nous dicteraient-elles une attitude réservée, hypocritement libérale, et sous quel prétexte dirions-nous aux gens qui nous proposent de traquer partout ces bandits : « Nous ne voulons rien faire avec vous; les principes de 89 nous le défendent » ?

Les principes de 89 ? Est-ce qu'ils ont dit par hasard que les hommes qui veulent vivre en dehors de la société, qui la détestent, ont le droit pour la détruire d'assassiner le plus de monde possible autour d'eux et de chercher ensuite leur salut dans la fuite ?

Est-ce que c'est défendre la République, s'il vous plaît, que de reconnaître à des misérables qui ont tué quelque part ou essayer de tuer, la faculté de franchir en dépistant la police une ligne idéale tracée entre deux Etats et baptisée frontière, pour se trouver immédiatement en sûreté chez le voisin ?

Est-ce qu'il y a un progrès quelconque dépendant du maintien jaloux de cet état de choses ?

— Eh bien, non ! La France en a assez. Elle est lasse d'avoir si longtemps passé pour ménager comme des martyrs politiques des agents de ruine et de mort.

Ce n'est pas une raison parce qu'ils reconnaissent l'hospitalité anglaise en n'entretenant rien sur les bords de la Tamise et en ne travaillant là que pour l'importation; ce n'est pas une raison parce qu'ils ne font rien non plus dans les cantons suisses et parce qu'ils viennent chez nous ou vont en Italie exécuter leurs mauvais coups, pour que des nations honorables se rendent complices de leurs crimes par une inconcevable tolérance.

Il y a dans le monde des coins de terre parfaitement isolés où l'on peut jeter tous ceux qui se trouvent mal dans la vieille Europe au point d'y vouloir tout ravager. « Le concert des peuples » saura bien trouver enfin le moyen d'y envoyer tous les tenants de la secte à Vaillant et à Caserio.

La France tout entière, la France honnête et patriote trouvera cela juste, et applaudira le gouvernement qui l'aura délivrée du cauchemar anarchiste.

## MANIFESTE

### Du parti socialiste italien

« A bas les assassins ! »

« L'humanité de notre temps sent que la vie est sacrée et ne tolère pas de brutales violations de ce grand principe, qui est moralement l'âme du socialisme.

« G. Prampolini qui lutte pour le droit à la vie, au moyen du travail, réprovoque tout attentat à la vie humaine — depuis que la bourgeoisie qui abuse, dans les ateliers, des ouvriers — jusqu'aux bombes et aux poignards de révolutionnaires inconscients.

« Le Parti socialiste des travailleurs qui a ce principe pour devise, qu'on attend tout de l'organisation consciente des forces des travailleurs, exécute le crime, consommé sur la personne du Président de la République française, comme un acte brutal, comme la négation de tout principe de logique révolutionnaire.

« Il faut faire pénétrer dans le prolétariat la conscience de ses propres droits, lui donner la structure de l'organisation et l'exercer

comme organisme nouveau; il faut conquérir avec les moyens de la civilisation moderne les pouvoirs publics.

« Se révolter d'une manière inconsidérée, frapper à l'aveugle avec une bombe les spectateurs d'un théâtre, tuer une personne, est l'acte de barbares et de gens sans conscience. Le Parti socialiste voit dans ces actes la manifestation violente de sentiments bourgeois.

« Nous sommes contraires à toutes les violences : les abus de la bourgeoisie, la guillotine, la condamnation à être fusillé, les attentats anarchistes !

« Vive le socialisme ! »

« G. PRAMPOLINI. »

Trop tard la protestation, ô Prampolini !

## BULLETIN FINANCIER

3 juillet 1894.

Le marché, ferme au début, s'affaïsse un peu ensuite. Bien que la chute des reports n'ait causé aucune surprise, puisqu'on s'y attendait, on se laisse malgré tout impressionner et certaines valeurs ne sont pas très brillantes. Du reste on ne fait pas d'affaires nouvelles, on se contente de liquider les anciennes.

Le 3 0/0, après 100.75, revient à 100.67, en légère avance sur hier.

Les actions de nos grands établissements de crédit ne sont toujours pas très mouvementées. Le Foncier est un peu lourd à cause d'un report assez élevé.

Le Crédit Lyonnais cote 737.50. La Société Générale et le Comptoir national d'Escompte ne varient pas. Hausse de la Banque des Pays-Autrichiens.

Très bonnes tendances de nos grands chemins. On avait craint des difficultés de report qui ne se sont pas présentées.

Le Suez n'est pas très brillant. L'Italien est ferme avec un report modéré. L'Extérieure est faible sans autre raison qu'un report un peu cher. Les valeurs turques sont sans changement sur hier.

Les chemins de fer Orientaux donnent lieu à de bonnes demandes.

DE LAVIGNIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 4 Juillet

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 26, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	20°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	16°
Midi,	768 m/m	au-dessus	23°
Hausse,	» m/m		
Baisse,	» m/m		
Température minima de la nuit		au-dessus	12°

#### Brevet élémentaire

M<sup>lle</sup> Lucie Roué, de Saumur, vient de subir avec succès les examens du brevet élémentaire.

#### Ecole industrielle

Par décision ministérielle en date du 30 juin, a été nommé :  
A l'emploi d'élève mécanicien : M. Oudiot (école industrielle de Saumur).

#### SAUMUR

##### Accident

Hier, vers midi et demi, Chamillard, au service de M. Boisseau, entrepreneur de nivellement des boues, est tombé, quai de Limoges, sous les roues de son tombereau qui lui ont passé sur les jambes sans occasionner de graves blessures.

Chamillard a été transporté à l'Hospice.

#### Classe 1892-1893

Jeunes gens dispensés à titre de soutiens de famille

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Ajourné de la classe de 1893

Canton de Gennes. — M. Bourgery, d'Am-billou.

Classe de 1893

Canton de Doué. — Jean Pichot, des Ver-chers.

Canton de Montreuil-Bellay. — Paul Bon-neau, du Vaudeluy.

Canton de Saumur-Sud. — Léon Desmier, de Saumur.

Canton de Vihiers. — Henri Gadrat, et Au-

guste Jouet, de Saint-Hilaire-du-Bois; Eugène Léger, de Somloire; Gilbert Mathurin, de Neuil-sous-Passavant, et Louis Coehard, du Voide.

#### Caisse d'épargne

Le *Journal Officiel* publie la liste des comptes abandonnés depuis l'année 1864. La Caisse d'épargne d'Angers y figure avec 237 livrets; celle de Baugé avec 3, celle de Cholet avec 2, celle de Saumur avec 38 et celle de Segré avec 2.

Nous avons donné, dans notre numéro du 30 juin, la liste des livrets concernant la Caisse d'épargne de Saumur.

#### Vélodrome de la Loire

La course de six heures annoncée par la Société des amateurs vélocipédiques saumurois aura lieu dimanche 8 juillet. Le départ sera donné à onze heures et demie du matin. 400 fr. de prix sont attribués à cette course, dont 175 fr. au premier et 100 fr. pour les membres de la Société A. V. S.

#### Assises du 3<sup>e</sup> trimestre

Avant-hier a eu lieu, à la Cour d'appel, le tirage du jury qui doit siéger pendant le 3<sup>e</sup> trimestre des assises de Maine-et-Loire.

#### Les classes auxiliaires

On a constaté, paraît-il, qu'un assez grand nombre d'hommes appartenant aux services auxiliaires des classes 1873, 1878, 1883 et 1894 ont négligé de se présenter aux revues d'appel mentionnées sur les affiches relatives à la révision de la classe 1893.

On annonce que les manquants vont être invités à se rendre en personne à la brigade de gendarmerie de leur résidence, et que ceux qui ne se conformeront pas à cet ordre seront recherchés à domicile et punis disciplinairement.

#### Au camp du Ruchard

Nous recevons, dit le *Patriote*, d'excellentes nouvelles du 135<sup>e</sup> de ligne actuellement au camp du Ruchard.

Le régiment rentrera à Angers lundi.

#### Les pontonniers

L'*Officiel* promulgue la loi qui supprime les deux régiments de pontonniers, et rattache au génie le service des équipages de pont.

Nous donnerons demain la teneur de cette loi.

#### ALLONNES

##### Mort accidentelle

Lundi dernier, vers 9 heures du soir, M. Roy, propriétaire à la Vente, commune d'Allonnes, rentrait une voiture de foin, aidé du journalier Pineteau. Dans sa cour, M. Roy descendit de la voiture à l'aide d'une échelle; mais Pineteau qui le suivait manqua le pre-

mier échelon et tomba d'une hauteur de 4 mètres en criant: « A moi ! »

On accourut le relever; il pria qu'on le mit debout et il prononça ces paroles: « Je suis mort ». Dix minutes plus tard, il expirait. On n'a pu déterminer la rupture interne ayant déterminé le décès.

#### Aussi beau que belle

Des Landes, même commune, une femme Leroy, née Bideau, est venue se plaindre à la gendarmerie de ce qu'un sieur Pavy, carrier aux Tavellières, commune de Brain-sur-Allonnes, après avoir battu Bideau père, s'était rué sur elle, sans motif, et l'avait frappée du pied et du poing.

Pavy nie absolument l'histoire et comme, suivant les dires du pays, les deux antagonistes font la paire, il est probable que le tribunal pénétrera difficilement la vérité.

#### VIHIERS

##### Une énorme craque

Hier, la gendarmerie de Vihiers était avisée, par la rumeur publique, d'une tentative d'assassinat commise la veille, entre dix et onze heures du soir, sur un nommé Guilbault, domestique à la Fresnaye, commune de La Salle.

Aussitôt, on s'enquit; et Guilbault raconta une histoire lugubre et mystérieuse:

La veille, allant porter une lettre à la boîte, et arrivé près de l'escalier joignant la place de l'Église, il trouva couché, sur la première marche de cet escalier, un sieur Poinel, très ivre, qu'il ramassa charitablement et conduisit à son domicile.

Son œuvre de sauvetage opérée, le jeune homme revint sur ses pas et, à l'endroit même où il avait relevé Poinel, il fut brusquement assailli par un inconnu qui lui planta un coup de couteau dans le côté gauche du cou. La douleur terrassa Guilbault. Il perdit connaissance, et son père, accompagné de deux camarades, le rencontra inanimé quelques minutes après l'agression. Un couteau appartenant à Guilbault gisait à côté du corps.

On interrogea les témoins désignés par la victime et deux de ces témoins se montrèrent extrêmement affirmatifs: à quelque distance du bourg, racontèrent-ils, un inconnu — dont ils donnent le signalement complet — les croisa sur la route et, de but en blanc, leur proposa une partie de boxe qu'ils déclinèrent. L'étranger ne se formalisa point du refus, leur serra la main et s'éloigna en indiquant une ferme des environs où il se rendait.

Malgré la précision des détails, les gendarmes de Vihiers témoignèrent d'une certaine incrédulité. La rencontre du couteau de Guilbault sur le lieu du crime, leur inspira de sérieux soupçons et ils pressèrent et retournèrent le garçon de façon si drue qu'il finit par avouer que l'assassinat était de son inven-

tion; que, désolé d'avoir été refusé pour le service militaire, il s'était décidé à se tuer.

Bien montée, la comédie, quoique complètement inepte. Mais les témoins, les comparses, si minutieux, si assurés, que leur pend-il au nez? Ils le verront prochainement, les malheureux, nous en avons bien peur.

#### TOURS

##### La fête de la Croix-Rouge

En raison du deuil national, les organisateurs de la fête de la Croix-Rouge à Tours en avaient ajourné la date.

C'est samedi et dimanche qu'elle aura lieu. Les préparatifs sont poursuivis avec la plus grande activité.

Tous les chalets turcs, suisses, maisons rustiques, les théâtres, les bars sont construits.

On annonce plusieurs « clons » étourdissants de gaieté.

Samedi, la grande bataille de fleurs en vélocipèdes sera particulièrement animée: lutte charmante à laquelle se sont promis de prendre part les meilleurs vélocemen tourangeaux.

Cette fête merveilleuse obtiendra sans nul doute le plus grand et le plus légitime succès.

##### Conduite à Tours

Avant-hier matin, les nommés Moriceau et Marcy, soldats au 135<sup>e</sup> de ligne, ont été conduits à Tours sous bonne escorte.

Ces deux militaires passeront prochainement devant le Conseil de guerre sous l'inculpation de vol.

##### Un brave

Au milieu de ce long défilé qui, dimanche, allait de l'Elysée à Notre-Dame, pour les funérailles de M. Carnot, tous les yeux se fixaient sur un vieux brave qui portait la bannière des sauveteurs de la Vienne et dont la poitrine était littéralement constellée de croix et de médailles. Ce brave est un Vendéen de vieille roche. Hippolyte Métais est né à Moncontout (Deux-Sèvres) en 1829; il est garde à Poitiers. Cent fois il a risqué sa vie et c'est par douzaines qu'il compte les personnes arrachées par lui à une mort certaine.

L'an passé, cette époque, M. Carnot attachait sur le peu de place resté libre par les précédentes décorations, la médaille d'or des sauveteurs.

Disons-nous un chagrin de Métais? « Croiriez-vous, soupire-t-il tout bas, que parmi toutes ces croix et toutes ces médailles, je n'ai pas la croix de la Légion d'honneur!... »

##### Ephémérides angevines

2 JUILLET 1794. — La *Société populaire de Saumur* se lève spontanément — dit le procès-verbal de la séance — en entendant le récit de

la défaite des Anglais dans les champs de Fleurus et témoigne la joie qu'elle ressent de l'extinction de ces ennemis de l'humanité. Un membre propose qu'il soit fait aussitôt une promenade civique dans toute l'étendue de la commune. On se dispose à se mettre en marche, et jusqu'au retour l'air retentit de chansons patriotiques et des cris de: Vive la République! Vive la Convention nationale!

3 JUILLET 1773. — Fondation des *Affiches d'Angers et de la province d'Anjou*. — Il paraîtra une *Affiche* tous les samedis: l'abonnement sera de 6 livres pour Angers, et 7 livres 10 sols dans la province et dans tout le royaume. On pourra s'abonner en tout temps. (Prospectus). — Le *Journal de Maine-et-Loire* est la continuation de cette feuille.

(*Etendard de l'Anjou*.)

#### État-civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 1<sup>er</sup> juillet. — Lucile-Marie-Eugénie Précop, rue de la Croix-Verte, 90; — Berthe-Donatienne-Mathurine Motais, place Maupas-sant, 4.

##### DÉCÈS

Le 3 juillet. — Emile Gabiller, 11 mois 1/2, rue de l'Hôtel-Dieu.

##### ???

Qui sait combien la mer contient de gouttes d'eau, Le ciel d'étoiles d'or, et les grèves de sable? On ne connaît pas plus le nombre incalculable De ceux qui, chaque jour, se lavent au Congo.

Paul Problème, au savonnier Victor Valastier.

L'action des Pilules Suisses, par leurs vertus éminemment purgatives, laxatives et dépuratives, en établissant un va-et-vient régulier dans les fonctions du corps, peut être comparée à celle de l'huile inépuisable d'une lampe constamment remontée et dont la mèche serait sans fin.

#### Chemins de Fer d'Orléans

### FÊTE NATIONALE

14 JUILLET 1894

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1894, la Compagnie d'Orléans a décidé que les billets dits de *Bains de mer* qui, aux termes du § 1<sup>er</sup> du tarif spécial G. V. n° 6, ne sont délivrés que les vendredis, samedis et dimanches de chaque semaine, seront délivrés du vendredi 6 juillet inclus au dimanche 15 juillet inclus, pour les stations balnéaires de Saint-Nazaire, Pornichet, Esconblac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic et Guérande, aux gares et stations:

1<sup>o</sup> De la ligne de Saint-Nazaire (inclus) à Tours;

2<sup>o</sup> Des sections:

D'Angers à La Flèche, de Sablé (exclu) à La Flèche, de La Suze à La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du Mans (exclu) à Neuillé-Pont-Pierre, *via* La Flèche et Angers;

De Jumelles-Brion à Saumur, *via* Saumur;

3<sup>o</sup> De la section de Saint-Antoine-du-Rocher (inclus) à Tours, *via* Tours;

4<sup>o</sup> De la ligne de Nantes à Châteaubriant;

5<sup>o</sup> Des lignes de Savenay à Ploërmel et à Pontivy (*via* Savenay).

Ces billets seront indistinctement valables, pour le retour, jusqu'aux derniers trains du mardi 17 juillet.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

## LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

XV

### L'ÉTOILE POLAIRE

— Je crois que j'ai vu le comte Albert de Rosen, ma mère, dit-elle d'une voix étouffée.

— Où est-il? peux-tu me le montrer? le reconnaitrais-tu?

— Et je crois, poursuivit la jeune fille, que vous avez vu, vous, ma mère, le Français qui a tué notre pauvre Ellen!

La marquise se redressa comme une lionne. — Parle clairement, s'écria-t-elle, je le veux!

Hélène poussa un grand soupir; ses lèvres devinrent blanches; sa tête s'appuya contre l'épaule de la marquise. Elle était évanouie.

« Ce n'est rien, disait La Fontaine, c'est une femme qui se noie ». Sans pousser plus loin le stichisme, on peut bien se dire du moins qu'au bal un évanouissement est la moindre des choses.

La chaleur est toujours le motif officiel de ces petites catastrophes. Mais songez combien il y a de drames noués à l'avance dans ces splendides cohues, combien d'amours, combien de haines, combien, par conséquent, de péripéties nécessaires!

Certes, ces drames ne se jouent pas d'ordinaire la dague au poing, l'amère grimace à la bouche, comme sur les planches naïves des bas théâtres; mais qu'importe cela? le plus terrible des masques tragiques était celui qui avait un sourire.

Et souvenez-vous que dans la légende des Peaux-Rouges, le Pawnee Aganiz fit dorer le couteau qui devait percer un cœur de viceroi.

Les gravures en taille douce qui ornent les livres du jeune âge ne nous montrent-elles pas toujours le serpent sous les fleurs?

L'évanouissement de mademoiselle de Boistrudan passa inaperçu. Il faisait si chaud! Nous n'aurions point jugé à propos d'appuyer sur ce mince événement s'il n'eût attiré, auprès de la marquise et de sa fille, madame la duchesse de Rivas, qui vint remplir avec une grâce charmante son devoir de maîtresse de maison.

Quand Hélène s'éveilla, elle était assise sur une causeuse dans le boudoir de madame la duchesse. Celle-ci venait de lui prodiguer elle-même ces petits soins où la main des femmes est si habile.

— Vous voilà rassurée, madame la marquise, dit-elle, la chère enfant va se remettre.

Le premier regard d'Hélène tomba sur le vicomte Henri de Villiers, elle eut un tressaillement faible et referma les yeux.

— C'est moi, ma cousine, dit Henri, vous fais-je peur?

La duchesse baisa Hélène au front et répéta avec enjouement:

— Vous fait-il peur?

Hélène ne répondit pas; la duchesse glissa un regard vers Henri.

— Venez, que je vous parle, vicomte, dit-elle.

Henri s'approcha; la duchesse lui prit le bras et fit quelques pas avec lui.

— L'homme que vous attendez ne peut tarder, dit-elle à voix basse.

Et comme le bras d'Henri frémissait sous le sien.

— Si tout n'est pas fini cette nuit, ajouta-t-elle; je vous prévient que vous êtes perdu.

Veillez!

Ils étaient auprès de la porte. Elle la referma sur le vicomte abasourdi.

Puis elle revint, légère et toute gaie, s'asseoir auprès d'Hélène.

— Nous voilà bonnes amies désormais, mademoiselle de Boistrudan et moi, madame, dit-elle à la marquise; j'ai déjà un secret à lui confier. Ne nous écoutez pas.

Elle se pencha, toujours souriant, à l'oreille d'Hélène et murmura:

— Ne craignez rien: il a des amis.

Hélène releva sur elle un regard timide et inquiet.

— Je ne parle pas du vicomte Henri, reprit la duchesse. Espérance et bon courage! Vous êtes aimée et vous aimerez! Quand l'Océan sera entre nous deux, souvenez-vous de moi!

Elle baisa de nouveau Hélène, qui restait muette, et se tourna vers la marquise:

— J'irai demain savoir des nouvelles de mademoiselle de Boistrudan, dit-elle; excusez si je vous laisse.

La porte s'ouvrait à ce moment, et mademoiselle Suzanne, la soubrette, se montra. Elle venait chercher sa maîtresse.

— Que t'a-t-elle dit? demanda la marquise à

# ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés  
 Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés  
**26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.**

**Marmande, 43 degrés. . . . . 1.50 le litre (verre compris)**  
**Montpellier, 45 — . . . . . 1.75 — —**  
**Armagnac, 50 — . . . . . 2.00 — —**

## Tribunal de Commerce de Saumur

### Faillite Talluebet

Par jugement du 3 juillet 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a converti en faillite la liquidation judiciaire du sieur Talluebet, chapelier à Montréuil-Bellay, pour inexécution des conditions du concordat.

M. Terrien a été nommé juge-commissaire, et M. Bontaud, liquidateur judiciaire, a été continué dans les fonctions de syndic de cette faillite.

## Tribunal de Commerce de Saumur

### Liquidation judiciaire Chardon

Par jugement rendu le 3 juillet 1894, sur dépôt de bilan, le Tribunal de commerce de Saumur a accordé le bénéfice de la liquidation judiciaire à M. Chardon, chapelier, rue de la Comédie, à Saumur.

M. Terrien a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain liquidateur judiciaire provisoire.

La date de la cessation des paiements a été fixée provisoirement audit jour.

## Tribunal de Commerce de Saumur

### Faillite Brunet

Par jugement rendu le 3 juillet 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré le sieur Brunet, Léon, marchand de fourrages à Saumur, en état de faillite ouverte provisoirement audit jour.

M. Girard a été nommé juge-commissaire et M. Bonneau syndic provisoire.

## Tribunal de Commerce de Saumur

### Faillite Bazille

Par jugement rendu le 3 juillet 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré les opérations de la faillite du sieur Bazille, ex-mercier et épicier à Douces, closes par suite d'insuffisance d'actif.

## Tribunal de Commerce de Saumur

### Faillite Héroult

Par jugement du 3 juillet 1894, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré les opérations de la faillite du sieur Héroult, ex-sabotier au Puy-Notre-Dame, closes pour néant d'actif.

Etude de M<sup>e</sup> GEORGES MÉMIN, commissaire-priseur des ville et arrond<sup>t</sup> de Saumur (Maine-et-Loire).

## Vente Mobilière

Aux enchères publiques  
 Par suite d'abandon d'actif aux créanciers de la liquidation judiciaire de M<sup>me</sup> veuve ANGELO-BOLOGNESI.

IL SERA VENDU :  
 1<sup>er</sup>. — A Beaulieu, près Saumur, au lieu dit Villa Angelo, les Jeudi 5, Vendredi 6 et Samedi 7 juillet 1894, à une heure très précise du soir.

Mobilier de salle à manger comprenant : Table ronde à quatre allonges, chaises, desserte à dessus de marbre.

Bibliothèque vitrée, bureau-caisse à casters, table, bureau.

Bois de lits noyer verni avec et sans moulures, et leurs sommiers, commodes noyer verni dessus de marbre, tables de toilette, tables de nuit.

Secrétaire et commode noyer ciré.

Buffet, armoire à linge, tables, guéridons, tables à jeu.

Fauteuils Voltaire et autres, chaises garnies, tabourets.

Tapis, rideaux, tentures, glaces cadre or, noir et or et bois peint, unies, à fronton et à guirlandes. — Services de table et à dessert, belle batterie de cuisine (fer et cuivre).

Lits en fer et leurs sommiers. — Quantité de belle et bonne literie.

Linge de ménage.

Deux baignoires en zinc. — Bain de siège

Voiture à quatre roues (calèche), Billard. — Jeux de tonneaux et de croquet. — Tables, bancs et chaises de jardin, outils de jardinage. — Fleurs et plantes en bacs et en pots. — Vases en fonte. — Statues.

Environ 1,600 bouteilles de vin rouge, récolte 1870 (clos Saint-Vincent-Beaulieu) — Vins divers en fûts et en bouteilles, vins fins, liqueurs. — Porte-bouteilles fer, bouche-bouteilles et ustensiles de cave. — Entailles et bouteilles vides, et quantité d'autres bons objets.

NOTA. — Le linge, la batterie

de cuisine et les menus objets seront vendus le jeudi; les meubles, la voiture et la cave les jours suivants.

2<sup>me</sup>. — A Saumur.

1<sup>o</sup> Salle des Ventes Mobilières, 55, rue d'Orléans, le lundi 9 juillet, à une heure du soir :

Un salon Louis XV ajou et velours rouge composé de : un canapé, deux fauteuils et deux chaises (siège et dossier garnis).

Un autre petit salon capitonné, bois recouvert (satin bleu broché) comprenant : un canapé à deux places, deux fauteuils dits « crapaud », deux chaises assorties (monture bois noir et or).

Une chambre à coucher en noyer verni, composée de lit et sommier, armoire à glace, table de nuit à volets, commode-toilette chemin de fer.

Fauteuils Voltaire et autres, chauffeuse bois noir, chaises garnies, prie-Dieu sculptés. — Table, guéridons, tables à jeu, de toilette et de nuit.

Glaces, rideaux, carpes, descentes de lit. — Literie, linge et différents autres bons objets.

2<sup>o</sup> Rue Verte, n<sup>o</sup> 20 (coin du Champ-le-Foire), le Mardi 10 Juillet, à une heure de l'après-midi :

Un très bel ameublement de salon Louis XV ancien garni satin jaune broché or, ainsi composé :

Un canapé, deux fauteuils Bergère, quatre autres petits fauteuils.

Deux très jolies consoles Louis XVI dessus marbre et une grande table assortie également dessus marbre blanc.

Une commode ancienne Louis XV (très beaux cuivres). — Un guéridon marqueterie (bois de rose).

Rideaux de fenêtres et galeries, assortis. — Très beau et grand tapis en véritable Aubusson. — Un piano Pleyel. — Deux lustres bronze et cristaux.

Une glace cadre Louis XV, dorée à fronton. — Une glace miroir Duchesse, bandes dorées à sculpture et fronton.

Une glace médaillon cadre bois sculpté. — Tableaux anciens (médaillons, scènes religieuses et profanes).

Garniture de cheminée, colonnes, vases, potiches, statuettes. — Carpes, rideaux de vitrage.

Expositions publiques à la Salle des Ventes et rue Verte, n<sup>o</sup> 20, les

Dimanche 8 et Lundi 9 juillet, de neuf à onze heures du matin.

Par le ministère de M<sup>e</sup> G. MÉMIN, commissaire-priseur à Saumur.

Expressément au comptant, 40 0/0 en sus.

## A CEDER

Pour cause de changement de position du mari

Magasin de Tapisseries, Broderies, Mercerie. — Occasion à saisir.

S'adresser au bureau du journal.

UN Petit HOTEL à Céder très avantageusement pour cause de cessation de commerce.

S'adresser à M. MARTIN, HENRI, propriétaire à St-Hilaire-St-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire).

**A VENDRE**  
**Vieux Journaux**  
 S'adresser au bureau du journal.

**THYVOL DÉSINFECTANT**  
 Préparé suivant la Formule du Conseil d'hygiène de Paris et recommandé par les sommités médicales de la Capitale pour se préserver des Épidémies Il a toutes les propriétés de l'Acide phénique et peut s'employer à sa place avec l'avantage immense de ne pas sentir mauvais.  
**Prix du flacon : 1 fr.**  
 PHARMACIE NORMANDINE  
**G. DESCHAMPS**  
 Rue Saint-Jean, SAUMUR.

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaufort, SAUMUR

### E. CHAUVEAU

**SPÉCIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 40 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.**

**PRIMEURS, arrivages tous les jours**

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts

RHUM, importation directe, depuis.....	1	50
SAMOS (recommandé) depuis.....	1	25
MALAGA vieux.....	1	50
FRONTIGNAN.....	2	»

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jendis, Samedis.

## ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

### IMBERT Fils

**Eau-de-Vie blanche pour Fruits**  
 1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p<sup>r</sup> 0,20

SIROPS (garantis pur sucre).....	le litre	2 fr. 25
Assortiment complet.....	1/2	1 40
ABSINTHE PERNOD.....	le litre	4 »
AMER PICON.....	—	2 75
RHUM, depuis.....	—	1 50

**Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15**

Saumur, Imprimerie Paul Goulet.

Hélène ? C'est une délicieuse femme !

— Ce qu'elle m'a dit ! répéta la jeune fille, le sais-tu ? Il y a comme un brouillard autour de ma pensée. Pendant qu'elle me parlait, ma mère, il me semblait entendre la voix de mon bon ange.

— C'est cela ! fit la marquise, les jeunes filles donnent à tout une tournure romanesque. Quelle taille ! quels yeux ! Je ne vis jamais une plus belle chute d'épaules !

— C'est le page, disait pendant cela mademoiselle Suzanne à la duchesse.

Les deux caméristes appelaient ainsi le petit Jean, groom de M. de Villiers.

Et cela les étonnait fort de voir continuer les messages mystérieux, malgré la présence du vicomte Henri et les facilités du bal.

Madame la duchesse se rendit aussitôt à son appartement, où elle s'enferma avec l'enfant.

Au bout de quelques minutes, elle sonna ses femmes de chambre et commença une nouvelle toilette.

— A la bonne heure ! se dirent madame Dalmas et mademoiselle Suzanne, le roman va décidément s'entamer. Elle ne veut pas être reconnue !

Madame la duchesse de Rivas demanda en

effet un masque et un domino.

Il était deux heures du matin ; le flux du plaisir avait monté : les femmes étaient plus belles, les hommes mieux inspirés.

On intriguait, puisqu'il faut bien donner raison une fois à la province, mais on n'intriguait pas tout à fait comme la province l'entend.

Les vaudevillistes ont inventé depuis peu un personnage vieux comme Hérodote, qui passe dans les pièces en disant des injures à tout le monde, et qui arrive au dénouement sans avoir une seule oreille coupée.

Un jeune et robuste écrivain, qui n'est pas un vaudevilliste, Alexandre Dumas fils, a rendu, je l'espère, ce personnage impossible désormais en le poussant au sublime dans sa belle comédie *Le Demi-Monde*. Après Olivier de Jalin, spirituel et ferme comme galant homme, que viendraient faire les bâtards de M. Desgenais.

Nous parlons de cela, parce que l'intrigue, l'antique et solennelle intrigue, était précisément embouchée comme ces messieurs. Sa finesse consistait à dire : « Je te connais, beau masque, tu as un faux toupet, un ratelier osanore, un amant ou même un cautère », suivant le sexe de la personne intriguée.

« Tu as ramassé tes millions dans l'égout ! »

« Avant d'avoir pu acheter une paire d'échasses, tu étais tout petit, beau masque, et très crotté ! Pourquoi le cousin Victor ne nous a-t-il pas amené sa femme ? »

Et autres étincelles !

En vérité, l'intrigue ainsi faite n'entre pas au salon. Elle n'a pas la toilette voulue pour briller du bon côté de la porte.

Dans le monde, on se mord, cela réveille, mais on ne se mord pas à la façon des bouledogues que les gens séparent à coups de bâton.

C'est la soif inassouvie qui donne la rage aux chiens. Dans le monde, l'amère jalousie met une sourdine à son cri aigre par amour-propre. Quiconque y grince trop fort, est accusé de n'avoir pas pu.

Chez madame la marquise de Rivas, on avait la paix du plaisir : la fête était joyeuse dans les limites de la joie mondaine : l'amour aveugle vidait son carquois discrètement. On s'amusait ; c'est une bien grande affaire ! la manie hargneuse de censurer ne pique jamais que ceux qui s'ennuient.

Il y avait là, par gerbes, de ces gentilles comédies nouées par le hasard, dont le prologue est un sourire et le dénouement une larme tôt

séchée, comédies à deux personnages, à trois au plus, si le mari est curieux.

Il y avait à douzaines de ces beaux petits romans où les dots se balancent entre une polka et une scottish : les fiancés, un pied en l'air au milieu du salon ; les parents, assis à la galerie ; cent mille écus de dot pour la demoiselle et des *espérances* ; pour le jeune homme, trois actions de la Compagnie générale (incendie), la terre en Brie et pareillement des *espérances*.

La langue a de ces euphémismes : *espérances*, exprime l'idée de grands-parents morts, de tantes décédées. Nous ne prétendons pas avoir découvert le côté comique des pompes funébres.

(A suivre.)

Un nègre comparait devant un juge anglais.

— Qu'est-ce qui vous a amené en prison ? demande le juge.

— Massa, ce sont deux policemen.

— J'entends. Mais, est-ce que ce n'est pas pour ivrognerie ?

— Oui, oui, massa, ils étaient ivres tous les deux.